

**Saint-Rogatien****EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

en exercice **19** L'an deux mil vingt-deux,  
présents **15** Le 19 octobre à 20 heures 30,  
votants **18** Le Conseil municipal de la commune de SAINT-ROGATIEN (Charente-Maritime) dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie,  
 Sous la présidence de Mr LARELLE Didier, Maire

**VOTE**

**POUR : 18**  
**CONTRE : 0**  
**ABS. : 0**

**Date de convocation du Conseil municipal :** Le 13 octobre 2022

**Présents :** MRS. & MMES. Didier LARELLE, Maire, Michel ROUCHER, Claire BOURGENOT, Yves BOURSIER, Françoise GROUSSARD, Michel TRAPIED, adjoints, Emmanuel BATARD, Fabrice BRISSON, Stéphanie CAUSSEQUE, Michel CLOUET, Patricia DAVID, Maurice GARDIEN, Romain GOUYET, Aurélie JAULIN, Marie-Paule JOUINEAU, conseillers municipaux.

**Absents excusés et représentés :** Mme Micheline DUFAU donne pouvoir à M. Michel TRAPIED, M. Patrice BREMAUD donne pouvoir à Mme Françoise GROUSSARD, M. Pascal MERCERON donne pouvoir à M. Didier LARELLE

**Absente :** Mme Sandrine GEORGES

**Secrétaire de séance :** M. Fabrice BRISSON

**OBJET****2022-80- Autorisation de signature du devis concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage du C.R.E.R. pour installations photovoltaïques**

Monsieur le Maire rappelle que le 31 août dernier, une personne chargée de mission Photovoltaïque au sein du Centre Régional des Energies Renouvelables (C.R.E.R.) est venue présentée à l'ensemble du Conseil Municipal une étude du potentiel photovoltaïque sur la commune.

Trois projets en vente totale d'électricité ont été étudiés avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur trois bâtiments communaux : les ateliers municipaux, l'école et le gymnase.

Le Conseil Municipal, à l'issue de cette présentation, a montré son intérêt pour le projet et a souhaité missionner le C.R.E.R. pour le mener à bien.

Il convient que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la proposition du C.R.E.R. concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour ces installations.

La mission est chiffrée à 11 375 € HT décomposée ainsi :

Désignation	Montant
1. Assistance à la conduite de projet	1 300,00 €
2. Assistance à la réalisation de demande de raccordement	1 950,00 €
3. Assistance à l'établissement du dossier de consultation	2 925,00 €
4. Assistance à la sélection des candidats et à l'analyse des offres	1 950,00 €
5. Assistance pour le suivi des travaux et les opérations de réception	3 250,00 €
<b>TOTAL € HT</b>	<b>11 375,00 €</b>
TVA 20 %	2 275,00 €
<b>TOTAL € TTC</b>	<b>13 650,00 €</b>

Chaque conseiller municipal a reçu, à l'appui de la convocation du Conseil Municipal, la proposition de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage du C.R.E.R. pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- autorise Monsieur le Maire à signer cette proposition telle qu'elle a été présentée et annexée à la présente délibération,
- lui donne tous pouvoirs en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Rogatien,

**Le Maire,**  
**Didier LARELLE**